

Garantie limitée – Blackhaus Revêtements de bois brûlé

Les revêtements de bois brûlé Blackhaus bénéficient d'une garantie limitée de deux (2) ans à compter de la date de livraison.

Cette garantie s'applique exclusivement aux défauts majeurs de fabrication affectant l'intégrité du produit, incluant notamment les fentes structurelles anormales, les défauts importants du bois ou toute dégradation compromettant sa fonction première.

Dans le cadre de cette garantie, Blackhaus s'engage, à sa seule discrétion, à fournir le matériel nécessaire au remplacement des éléments reconnus défectueux. Cette garantie se limite strictement au remplacement du produit et n'inclut en aucun cas les coûts liés à la main-d'œuvre, à l'installation ou à tout autre frais indirect.

La validité de cette garantie est strictement conditionnelle au respect intégral des directives d'installation émises par Blackhaus. Toute dérogation, omission ou non-conformité aux méthodes recommandées entraîne l'annulation immédiate et complète de la présente garantie.

Sont expressément exclus de la présente garantie :

- Les variations de couleur, qu'elles soient immédiates ou progressives
- L'usure normale du fini
- Les abrasions, éraflures ou dommages de surface
- Toute altération résultant de l'exposition aux conditions climatiques
- Le vieillissement naturel du bois

Le revêtement en bois brûlé est un matériau noble et évolutif, dont l'apparence se transforme au fil du temps. La patine naturelle qui se développe avec l'exposition aux éléments est une caractéristique recherchée du produit et ne constitue en aucun cas un défaut de fabrication.

Procédure de réclamation

Toute réclamation relative à la présente garantie doit être soumise par écrit à Blackhaus dans un délai raisonnable suivant la découverte du défaut.

Le client devra fournir :

- Une preuve d'achat valide
- Une description détaillée du problème observé
- Des photographies claires démontrant le défaut
- Toute information pertinente concernant l'installation du produit

Blackhaus se réserve le droit d'inspecter le matériel sur place ou d'exiger l'envoi d'échantillons afin de valider la réclamation.

Aucun remplacement de matériel ne sera effectué sans l'approbation préalable de Blackhaus.

Si la réclamation est jugée recevable, Blackhaus fournira le matériel de remplacement conformément aux termes de la garantie. Toute autre compensation est exclue

Limitation de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité de Blackhaus est strictement limitée au remplacement des produits reconnus défectueux, conformément aux termes de la présente garantie.

Blackhaus ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire ou consécutif, incluant sans s'y limiter les pertes financières, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'installation ou de désinstallation, les retards de chantier, ou tout autre préjudice découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit.

Blackhaus décline également toute responsabilité pour les dommages résultant d'une installation inadéquate, d'un entretien non conforme, d'une mauvaise utilisation du produit ou de conditions environnementales hors de son contrôle.

Le client reconnaît que le bois est un matériau naturel pouvant présenter des variations et des évolutions dans le temps, et accepte que ces caractéristiques ne puissent engager la responsabilité de Blackhaus.